

DEGRÉ QUALIFIANT TECHNIQUE



Agent d'Éducation

	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année
Formation Générale Commune	17h	18h	18h
Français	4h	4h	4h
Mathématiques	2h	2h	2h
Langue moderne I : Anglais / Néerlandais	3h	2h	2h
Formation historique et géographique	2h	2h	2h
Formation sociale et économique	-	2h	2h
Formation scientifique	2h	2h	2h
Éducation physique	2h	2h	2h
Religion catholique	2h	2h	2h
Option de Base Groupée	16h	16h	16h
Initiation à la vie professionnelle et sociale	3h	-	-
Alimentation et hygiène de vie	3h	-	-
Français : Communication	2h	-	-
Techniques éducatives - Expression corporelle	2h	1h	1h
Techniques éducatives - Expression musicale	-	-	1h
Techniques éducatives - Expression plastique	-	1h	1h
Techniques éducatives - Atelier lecture	-	1h	-
Art culinaire	2h	-	-
Enquêtes - Visites - Séminaires	2h	-	-
Traitement de texte	2h	-	-
Psychopédagogie	-	4h	4h
Formation sociale	-	2h	2h
Éducation à la communication et à la relation	-	1h	2h
Éducation à la santé	-	3h	3h
Activités d'insertion professionnelle	-	3h	2h

Horaire complet : 33h 34h 34h

Activité(s) organisée(s) :

- Stages obligatoires à raison d'au moins 4 semaines par année d'études.

A la fin de la 6^e année dans le Degré Qualifiant Technique - Option Agent d'Éducation, l'élève obtient :

- Le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (C.E.S.S.) donnant l'accès aux études supérieures
- Le Certificat de Qualification de 6^e année de l'enseignement secondaire (C.Q.6.)